



Une hausse de l'âge de la retraite risque de creuser les inégalités socioéconomiques

À propos de l'étude

Ce dossier de politique résume l'étude intitulée « [Vivre et travailler plus longtemps dans une société vieillissante: Vers une croissance des inégalités?](#) » paru dans le Document de travail de Changements de population et parcours de vie: un réseau stratégique de connaissances.

Cette étude fut réalisée par Yves Carrière, Jacques Légaré, Mélanie Léger St-Cyr, Chloé Ronteix, Viorela Diaconu.

Pour de plus amples informations, contactez [Yves Carrière](#).

Ce dossier de politique fut rédigé par Mathieu-Robert Sauvé.

Audience visée

- ◆ Personnel du domaine public
- ◆ Chercheurs
- ◆ Étudiants diplômés

Sommaire

Le vieillissement démographique a pour effet de remettre en question la viabilité des régimes publics de retraite et l'équité intergénérationnelle. Plusieurs pays ont donc relevé l'âge normal de la retraite pour réduire les dépenses prévues de leur régime public de retraite dans le futur. L'épargne privée et le report de la retraite représentent alors la meilleure alternative pour éviter une baisse de niveau de vie importante à la retraite. Les gains en espérance de vie à 65 ans semblent justifier cette politique. Mais les écarts d'espérance de vie et de santé selon le statut socioéconomique sont substantiels et semblent vouloir se creuser. Au nom de l'équité intergénérationnelle, on risque de se diriger vers une croissance des inégalités sociales parmi les retraités de demain.

Faits saillants

1. Le vieillissement de la population s'accompagne de profondes transformations dans le cycle de vie des individus, tant au niveau personnel, que familial et professionnel. Ces dernières pourraient bien avoir eu un effet sur la tendance au report de la retraite observé depuis le milieu des années 1990 ; report qui s'est amorcé sans l'adoption de transformations importantes du régime public de retraite canadien.
2. Le système de revenu de retraite canadien a jusqu'ici réussi à contrer efficacement la pauvreté chez les personnes âgées ainsi qu'à prévenir une chute importante du niveau de vie des retraités, et ce à un coût moindre que la majorité des pays de l'OCDE.
3. Plusieurs pays ont apporté des modifications importantes à leur système de revenu de retraite au cours des dernières années, dont un relèvement de l'âge normal de la retraite. On veut ainsi garantir la viabilité financière des régimes publics, assurer le maintien des travailleurs âgés sur le marché du travail, amoindrir les effets de la hausse continue de l'espérance de vie et promouvoir l'équité intergénérationnelle.
4. Le report de la retraite, aussi souhaitable peut-il être, soulève de sérieux enjeux d'équité. Par exemple, il existe des écarts importants d'espérance de vie et d'espérance de vie en santé selon le statut socioéconomique, et ce, avant et après 65 ans ; écarts qui semblent s'accroître. La notion d'équité intergénérationnelle est souvent mise de l'avant dans les discussions associées au vieillissement démographique. Le report de la retraite pourrait nous rappeler au cours des prochaines années que ces discussions ne pourront ignorer la notion d'équité intragénérationnelle.



Une hausse de l'âge de la retraite

Discussion :

Au 1er juillet 2014, le Canada comptait 5,6 millions de personnes âgées de 65 ans et plus. En 2036, on en comptera entre 9,9 et 10,9 millions. Elles représentaient environ 15,7% de la population en 2014 et elles en représenteront entre 23% et 25% en 2036, alors que les baby-boomers seront âgés entre 70 et 90 ans. Le bilan du système de revenu de retraite canadien, bien qu'imparfait, reste à bien des égards particulièrement positif lorsque comparé à la très grande majorité des pays économiquement avancés. Un système qui atteint ses objectifs et qui, en proportion du produit intérieur brut, entraîne des coûts moins élevés que la moyenne des pays de l'OCDE.

Ce dossier de recherche a pour objectif de relever les principaux résultats d'études qui favorisent une meilleure compréhension de ce que pourrait être l'effet d'une poursuite de la tendance au report de la retraite sur les inégalités sociales chez les personnes âgées dans un contexte de vieillissement démographique et d'une espérance de vie en constante croissance. C'est autour de cette problématique que s'articulent les trois parties du présent document.

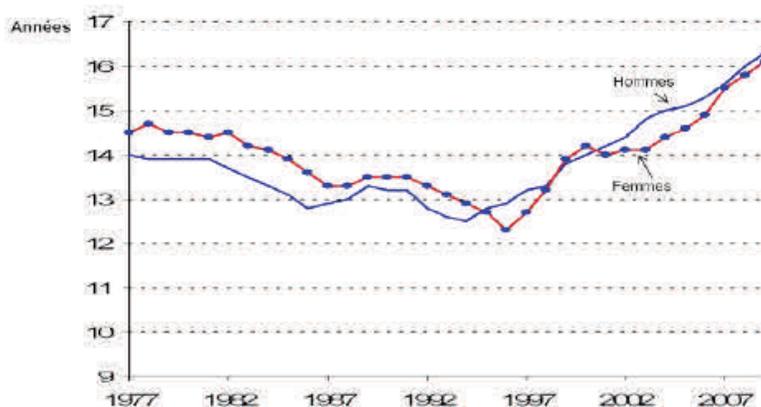
Partie 1 : Vieillir n'est plus ce que c'était !

La caractéristique première des cohortes du baby-boom est d'avoir été particulièrement nombreuse suite à la hausse de la fécondité qui a suivi la Guerre 1939-45. Toutefois, l'impact de ces cohortes ne se limite pas à leur nombre. En effet, les années 1960 marquent le début de changements importants dans la société canadienne qui auront pour effet de retarder les transitions en début de vie adulte.

Les jeunes baby-boomers poursuivent des études plus longtemps et reportent leur entrée sur le marché du travail. Les femmes se joignent en masse au marché du travail. Les projets de mariage et de formation d'une famille sont reportés. Ces unions comptent moins d'enfants et se terminent plus souvent par une rupture.

S'ajoute à ces tendances, baisse de la couverture des régimes privés de retraite, endettement des ménages, baisse des taux de rendement, et d'autres phénomènes qui ont pour effet de reporter le passage à la retraite de ces cohortes. On observe en même temps, au Canada, des gains importants sur la pauvreté chez les personnes âgées et le niveau de vie des cohortes qui arrivaient à la retraite s'approchait, en moyenne, de celui observé avant qu'elles n'atteignent 65 ans.

Figure 1 : Durée anticipée de vie en emploi à 50 ans selon le sexe, Canada, 1977-2009



Source : Carrière, Y. et D. Galarneau (2011). "Reporter sa retraite : une tendance récente ?", L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, catalogue no. 75-001, hiver 2011, 3-18.



Partie 2 : Pourquoi repousser l'âge normal de la retraite ?

Bien que le relèvement de l'âge normal de la retraite soit la mesure qui provoque le plus de réactions, plusieurs autres réformes ont été adoptées ou proposées pour répondre aux défis que posent la vieillissement de la structure par âge d'une population. C'est surtout à partir des années 1980 que le discours sur la viabilité financière des régimes publics de retraite prend de l'ampleur. Les principaux arguments avancés pour justifier ces réformes sont les suivants:

- Accentuer le taux de croissance, voire ralentir la décroissance, de la population active
- Stimuler la croissance du produit intérieur brut
- Diminuer les taux de cotisations reliés au système de retraite public
- Promouvoir l'équité intergénérationnelle
- Compenser pour la hausse de l'espérance de vie
- Amoindrir les risques d'une baisse significative du niveau de vie des futurs retraités
- Assurer la pérennité du système de retraite public

Partie 3 : Espérance de vie et inégalités

À cause des écarts importants d'espérance de vie entre les groupes sociaux, s'ils prennent leur retraite au même âge, les travailleurs des groupes socioéconomiques plus favorisés recevront des prestations de retraite sur une plus longue période que ceux des groupes socioéconomiques moins favorisés (Tableau 1). Des

écarts qui risquent de s'accroître si on y ajoute le nombre d'années de contribution aux pensions dans la mesure où les travailleurs des groupes socioéconomiques plus favorisés entrent souvent sur le marché du travail plus tardivement suite à des études prolongées. Finalement, ces disparités pourraient encore augmenter dans la mesure où les groupes socioéconomiques plus favorisés connaissent également des améliorations de mortalité plus importantes.

En général, les réformes visant à alléger la pression du vieillissement sur les finances publiques accentuent le rôle de l'épargne privée et du report de la retraite dans la planification financière des futurs retraités et auront tendance à accroître les inégalités sociales. De plus, l'effet de cette tendance à la privatisation du système de revenu de retraite n'est pas nécessairement neutre selon le genre. Par exemple, diverses caractéristiques comme l'âge, le niveau d'éducation, le revenu, le type d'emploi, le statut temps plein/partiel, et le fait d'avoir des enfants à charge sont associées au taux de couverture de pensions privées.

Tableau 1 : Espérance de vie restante à 25 ans, pourcentage qu'on s'attendait à voir survivre jusqu'à 75 ans et espérance de vie ajustée pour la santé, selon le décile de revenu et le sexe, population de 25 ans et plus excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels, Canada, 1991 à 2001

Décile de revenu	Espérance de vie restante à 25 ans		% qu'on s'attend à voir survivre jusqu'à 75 ans		Espérance de vie ajustée pour la santé	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Décile 1 (le plus faible)	48,6	56,5	51,2	69,4	37,0	42,9
Décile 2	49,5	57,0	53,6	73,1	40,0	45,6
Décile 3	51,1	58,2	58,7	76,6	43,0	48,4
Décile 4	52,1	59,1	61,7	78,9	43,7	49,3
Décile 5	52,9	59,4	64,2	80,1	46,4	49,7
Décile 6	53,2	59,8	65,4	80,8	46,5	51,2
Décile 7	53,8	59,9	67,3	81,7	47,4	50,7
Décile 8	54,4	60,1	69,1	82,0	48,4	51,8
Décile 9	54,8	60,6	70,9	83,4	49,0	52,2
Décile 10 (le plus élevé)	56,0	61,0	74,6	84,4	51,1	52,4
Écart D10 – D1	7,4	4,5	23,3	15,0	14,1	9,5

Source : Étude du suivi de la mortalité selon le recensement, 1991 à 2001, dans McIntosh, C.N., P. Finès, R. Wilkins et M.C. Wolfson (2009). "Disparités selon le revenu dans l'espérance de vie ajustée sur la santé chez les adultes au Canada, 1991 à 2001". Rapports sur la santé, Statistique Canada, no. 82-003-X, 20(4): 59-70.



Conclusion

Le vieillissement démographique et les gains en espérance de vie accentuent la pression sur le relèvement de l'âge normal de la retraite. Le système de revenu de retraite canadien laisse toutefois déjà une place non négligeable à l'épargne privée et on observe un report de la retraite depuis le milieu des années 1990. Plusieurs tendances laissent croire que les futurs retraités, dont les baby-boomers, devront reporter davantage leur retraite s'ils veulent éviter une baisse importante de leur niveau de vie en quittant le marché du travail. Ceci est d'autant plus vrai que l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la Vieillesse et au Supplément de revenu garanti sera bientôt augmenté de 65 à 67 ans.

Le Canada est toutefois dans une position enviable pour entreprendre des réformes de son système de revenu de retraite. Cette position favorable permet de prendre des décisions en fonction d'objectifs à long terme qui se préoccuperaient tant de l'équité entre les générations, qu'à l'équité à l'intérieur même des générations. Des réformes qui devront tenir compte du vieillissement démographique, de son caractère inéluctable et durable, et de la possibilité de voir l'espérance de vie à 65 ans connaître des gains inattendus, tout en réalisant que ces gains risquent d'amplifier les inégalités chez les futurs retraités. Si le report de la retraite apporte des bénéfices importants tant à l'individu qu'à la société, il peut aussi avoir comme conséquence d'amplifier les inégalités parmi les personnes âgées, d'autant plus si ce report devient un passage obligé pour éviter la pauvreté ou une baisse importante de niveau de vie.

Bibliographie sélective

- Brown, R.L. and S. G. Prus (2006). "Income inequality over the later-life course: a comparative analysis of seven OECD countries", *Annals of actuarial science*, published by the Institute of Actuaries and the Faculty of Actuaries 1(2): 307-317.
- Clavet, N.-J., J.-Y. Duclos, B. Fortin and S. Marchand (2014). *Reforming Old Age Security : Effects and Alternatives*. Cahier de recherche/Working paper, Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques, 14-10, décembre 2014, 18 p.
- Denton, F. and B. Spencer (2011). "Age of Pension Eligibility, Gains in Life Expectancy, and Social Policy." *Canadian Public Policy*, 37(2): 183-199.
- Moore, K. D., W. Robson et A. Laurin (2010). *Canada's Looming Retirement Challenge: Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards upon Retirement?* Pension papers, no. 317, December 2010, Toronto, C.D. Howe Institute, 25 p.
- Whitehouse, E. R. and A. Zaidi (2008), "Socio-Economic Differences in Mortality: Implications for Pensions Policy", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 71, OECD Publishing.